

PASSEPORT

RENDEZ-VOUS SUR www.service-public.fr pour pré-remplir votre demande

HORAIRES : du LUNDI au VENDREDI sur rendez-vous DE 8 H 00 à 11 h 30, SUR RENDEZ-VOUS DE 13 H 30 à 17 h 00 ☎ 02.35.10.60.40

Aucune photocopie ne sera faite en mairie. vous devez apporter VOS photocopies

➔ **IMPORTANT : vous devez connaître les nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents**

1ère DEMANDE	RENOUVELLEMENT (passeport périmé depuis - de 5 ans)	RENOUVELLEMENT (passeport périmé depuis + de 5 ans)	PERTE OU VOL
<input type="checkbox"/> Original + photocopie de votre carte d'identité en cours de validité	<input type="checkbox"/> Original + photocopie de votre ancien passeport	<input type="checkbox"/> Original + photocopie de votre ancien passeport	<input type="checkbox"/> Original + photocopie de votre carte d'identité en cours de validité
<input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance si votre carte d'identité est périmée depuis + de 2 ans		<input type="checkbox"/> Original + photocopie de votre carte d'identité en cours de validité	<input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance si votre carte d'identité est périmée depuis + de 2 ans et/ou passeport périmé depuis + de 5 ans
		<input type="checkbox"/> Copie intégrale de votre acte de naissance si votre carte d'identité est périmée depuis + de 2 ans	<input type="checkbox"/> Déclaration de vol (police, gendarmerie)
			<input type="checkbox"/> Déclaration de perte à remplir sur place en mairie lors de votre demande
<input type="checkbox"/> 1 Photographie d'identité de - de 6 mois non découpée aux normes en vigueur			
<input type="checkbox"/> 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE de - de 1 an : original + photocopie Facture d'eau ou d'énergie ou téléphone ou avis d'imposition ou assurance habitation ou loyer			
Pour les majeurs hébergés chez un tiers :			
<input type="checkbox"/> Attestation manuscrite de l'hébergeant + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant			
TIMBRES FISCAUX : achat en ligne par vos soins sur www.timbres.impots.gouv.fr			personne majeure : 86 €
			Mineur de 15 ans et + : 42 €
OU dans les débits de tabac			Mineur de - de 15 ans : 17 €
POUR LES MINEURS : (toujours accompagnés du représentant légal)		de + de 12 ans : présence obligatoire au dépôt et au retrait de la demande	
		Pour les moins de 12 ans : présence obligatoire au dépôt de la demande	
<input type="checkbox"/> Original et copie du titre d'identité du parent accompagnant le mineur			
<input type="checkbox"/> Présentation du livret de famille mis à jour			
<input type="checkbox"/> Si les parents sont séparés ou divorcés , fournir le jugement (original et copie complète) relative à l'autorité parentale et à la résidence principale de l'enfant			
<input type="checkbox"/> A défaut d'un jugement : autorisation écrite de l'autre parent autorisant l'établissement d'une carte d'identité pour l'enfant avec la légalisation de sa signature à faire en mairie + photocopie de sa pièce d'identité			
<input type="checkbox"/> En cas de résidence alternée : fournir en + 1 justificatif de domicile récent (original et photocopie) de l'autre parent et sa pièce d'identité (au moins la copie, si possible présenter l'original)			

TOUTE DEMANDE INCOMPLETE SERA REJETEE